



LA DÉMOCRATIE
EN
SUISSE

Maître Roger LOVEY

Edité par
les Amis de St François de Sales



LA DÉMOCRATIE

EN SUISSE

Conférence donnée
par Me Roger LOVEY à Lausanne
le 7 novembre 1981, au Congrès du
Centre de Documentation Civique.

TABLE DES MATIERES

	pages
Introduction par M. René Berthod	5
Histoire politique de la Suisse	10
Le Saint-Empire romain germanique	13
Les Waldstätten	19
Les causes et l'esprit de l'alliance	23
De 1315 à nos jours	29
La «démocratie suisse»	31
Table des matières	44

Edité par Les amis de St François de Sales

case postale 2346, 1950 SION 2 Nord

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Laissez-moi en préambule remercier l'amitié pour les paroles qui viennent d'être prononcées.

Il y a entre nous une complicité qui date de notre enfance et c'est sans doute cette complicité amie qui lui a fait tenir des propos qui dépassaient quelque peu la réalité.

Quand j'ai accepté de présenter, à la demande des organisateurs de ce Congrès le sujet: "Histoire et état de la démocratie en Suisse", j'avais bien le sentiment qu'il s'agissait d'une chose immense; j'en ai eu un sentiment encore plus aigu quand il a fallu me mettre à rédiger et qu'il fallait, de toute façon concilier tout ce qu'on pouvait dire avec le laps de temps dans lequel je devais me tenir.

Le choix que j'ai fait est donc, dans un certain sens, arbitraire; j'admets d'ores et déjà qu'on puisse le contester: il y a mille façons d'aborder un problème. Je vous propose celle que j'ai choisie, ne prétendant vous contraindre à rien, sinon à considérer avec moi, quelle fut notre constante au travers des siècles, quel est notre état aujourd'hui et quelles conclusions nous devons en tirer pour notre vie privée et pour notre société.

Histoire politique de la Suisse

Je dis bien l'histoire politique, non pas l'histoire tout court, car il faudrait remonter à bien des centaines d'années avant.

L'histoire politique de la Suisse commence avec le pacte conclu au début du mois d'août 1291 par ce que l'on appelle chez nous les "Waldstätten", ce qui se traduit en français par les "pays forestiers" ou par les "communautés vivant au sein de la forêt". Dans ce pacte ce sont les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwyz et celle des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald.

Une vision romantique et accommodante - au sens où l'on peut dire que le cristallin accommode les images sur la rétine - a dépeint nos pères fondateurs comme des paysans incultes, vivant à l'écart de la civilisation, pareils aux bergers de l'hypothétique âge d'or, n'ayant d'autre vertu qu'une liberté abstraite, et d'autre force que leur vertu primitive.

Cette imagerie, nous la devons au XVIIIe siècle, puisque nous voyons fleurir dès ce moment-là diverses pièces qui sont, si l'on peut dire, autant d'hymnes à un héros qui n'est pas le nôtre, mais le Guillaume Tell de la légende. Nous voyons en effet des auteurs, Sedaine et Grétry par exemple, monter au théâtre italien à Paris un Guillaume Tell où l'on entend, parmi d'autres inventions désarmantes, le vieil Arnold de Melchtal qui chante la chanson de Roland et où la pièce se termine par les embrassades des sans-culottes et des révolutionnaires suisses, puisqu'on les présente ainsi ! Et avant la Révolution de 1830, une année exactement avant, le Guillaume Tell de Rossini est présenté à Paris; on a pu dire que l'arbalète de notre

héros légendaire, devenue - signe des temps d'ailleurs - le label de qualité de nos produits, était visiblement pointée sur Charles X.

«Les Suisses, comme le remarque Georges Méautis, jouèrent ainsi dans une certaine partie de l'opinion publique française, au XIXe siècle particulièrement, le rôle que jouèrent les Chinois au XVIIIe siècle. De même que ceux-ci étaient censés représenter la «tolérance» et les «lumières», de même les premiers Suisses devinrent les héros de la démocratie libérale.» (1)

Quelle n'eût pas été leur stupéfaction, si on avait pu le leur dire ! C'est le lieu de remarquer que le mot démocratie lui-même n'apparaîtra dans le langage courant qu'à la fin du XVIIIe siècle et qu'il n'existait avant cette époque que dans le langage savant. Le premier à l'avoir employé et défini est Nicolas Oresme, évêque de Lisieux - que ne devons-nous pas à nos amis français? - qui vécut de 1330 à 1382 et qui définissait la démocratie comme "l'espèce de policie en laquelle la multitude des populaires a domination." Encore faut-il savoir que le terme de "policie" a donné dans un premier temps "police" au sens de "gouvernement", qui aujourd'hui a une autre signification (et cela n'est pas sans traduire une réalité). Le terme de "policie" désignait au Moyen Age le régime où la multitude avait le pouvoir, mais encore faut-il préciser que multitude s'entendait à ce moment-là, non comme le grand nombre, comme la masse, mais comme le peuple organisé politiquement, c'est-à-dire en ses corps de métiers.



Le Saint-Empire romain germanique

Revenons donc au pacte de 1291 pour comprendre et ses raisons d'être et l'esprit de ceux qui le conclurent. Les Waldstätten constituait une très petite partie du Saint-Empire romain germanique qui avait été fondé en 962 par Otton I^{er}, le Grand.

Il faut remarquer à ce propos que l'empire était «une idée chrétienne, une idée de l'Eglise. Durant les siècles du premier Moyen Age, et même durant tout le Moyen Age, et même jusqu'à la Réforme, l'idée d'empire était une exigence de l'intelligence chrétienne, toute nourrie à la fois de théologie et de classiques latins... L'empire c'était une mission. A une époque où il fallait défendre la civilisation et la foi contre le paganisme et l'islamisme, en même temps qu'il fallait une autorité supérieure et forte pour mettre fin à l'anarchie, l'empire était l'exigence temporelle, la conséquence politique du dogme, du Credo.» (2)

Nous en trouvons d'ailleurs une première réalisation à l'époque de Clovis qui, en 506, n'occupait encore que le Nord de la Loire et qui, vingt ans plus tard, étendait son royaume jusqu'au Pyrénées. Très tôt ce Franc retourne vers ses origines. Comme le dit Gonzague de Reynold (que j'aurai l'occasion de citer quelquefois) : «Ces Germains n'ont pas oublié la Germanie. Ils n'ont d'ailleurs jamais rompu complètement avec elle. Il y a même encore des Francs qui ne l'ont point quittée, ceux de Franconie. Aussi le premier objectif de Clovis est-il d'établir son hégémonie, sinon sur la Germanie tout entière, du moins sur la rive droite du Rhin jusqu'à la mer du Nord et jusqu'au centre» (2). (Cela veut dire à peu près jusqu'au Cologne

d'aujourd'hui). Clovis entra donc en guerre contre les Alamans, les vainquit et les soumit, mais dès sa mort en 511 son royaume partagé se désagrégea.

La deuxième réalisation, beaucoup plus grande, beaucoup plus intense est celle de Charlemagne, Franc d'Austrasie et Germain. En recevant la couronne impériale il avait reçu du Pape une mission qui était de sauver la chrétienté en refaisant l'Empire. Cette mission le transforma, il y appliqua tout son génie, toute sa foi. Il oublia qu'il était Franc pour se souvenir qu'il était universel et il se conduisit désormais en empereur romain. Ce n'était pas un titre nouveau d'ailleurs ni, à plus forte raison, usurpé. L'Empire avait en quelque sorte cessé d'exister. Constantin l'avait transporté de Rome à Byzance, mais l'ordre légal et légitime venait là-bas d'être interrompu, puisqu'une femme portait la couronne impériale. Charlemagne était donc l'empereur légal et légitime au moins pour l'Occident.

Cette chrétienté que l'empereur a pour mission de propager, de défendre est menacée au nord et à l'est par le paganisme, au sud par l'islamisme. S'il ne put reprendre l'Ibérie à l'Islam, Charlemagne la contint derrière les Pyrénées et même la déborda jusqu'à Barcelone. Il vainquit les Saxons, les convertit au catholicisme, il civilisa ainsi toute la Germanie, et l'on peut dire de Charlemagne qu'il a cimenté l'Europe occidentale.

Cette oeuvre prodigieuse, telle qu'il l'avait accomplie, ne lui survivra pas, en raison de la conception «encore toute germanique de la souveraineté, selon laquelle la couronne n'est pas un héritage indivisible transmissible de père en fils par ordre de primogéniture, mais un domaine qu'à la mort du père se partagent les héritiers» (2).